



**PRÉFET
DES HAUTES-
ALPES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Préfecture des Hautes-Alpes
Direction des Politiques Publiques

Pôle Coordination et Instruction
Cellule Développement Durable

GAP, le **23 SEP. 2020**

Avis d'enquête publique

Installations classées pour la protection de l'environnement
Installation de stockage de déchets non dangereux de Ventavon

Communes de VENTAVON, MONETIER-ALLEMONT, SIGOYER,
UPAIX, LAZER, LE POET (05)
CLARET, MELVE, THEZE (04)

Par arrêté préfectoral n° 2020-DPP-CDD-27 du 23 Septembre 2020, une enquête publique unique relative à la demande d'autorisation environnementale déposée par la société Alpes Assainissement pour la prorogation de la durée d'exploitation de l'installation de stockage de déchets non dangereux (ISDND) située au lieu-dit "le Beynon", sur le territoire de la commune de VENTAVON et à l'instauration des servitudes d'utilité publique nécessaires au projet, aura lieu **du 16 octobre au 16 novembre 2020 inclus** sur le territoire de la commune de Ventavon.

L'institution de servitudes, destinées à éviter tout usage des terrains périphériques dans la bande des 200 mètres de l'installation, concerne les parcelles D678, D696, D435 et D444 de la commune de Ventavon.

Toute information utile sur le projet pourra être sollicitée auprès de M. Frédéric FERRUA, société Alpes Assainissement 315, avenue de l'aérodrome- 05130 TALLARD (06.12.94.83.16 - frederic.ferrua@veolia.com).

M. Bernard NICOLAS, conseiller du Ministère de l'Écologie et du Développement Durable, retraité, a été désigné commissaire enquêteur par décision du tribunal administratif de Marseille.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique unique, comportant notamment une étude d'impact, l'avis de l'autorité environnementale, ainsi qu'une tierce expertise, sera consultable :

- Sur internet à l'adresse suivante : www.hautes-alpes.gouv.fr en suivant le chemin d'accès : Politiques publiques → Environnement, Risques naturels et technologiques → Enquêtes publiques → Enquêtes environnementales ;

- Sur support papier, en mairie de Ventavon, siège de l'enquête, pendant les horaires d'ouverture de celle-ci, du lundi au jeudi de 14 h à 17 h et le vendredi de 8 h à 12 h (hors jours fériés).

Un poste informatique est mis à la disposition du public à la préfecture des Hautes-Alpes, 28, rue Saint Arey-05011 GAP Cedex tous les jours de 9 h à 11 h 30 à l'effet de consulter la version dématérialisée du dossier.

Le public pourra adresser ses observations et propositions des trois manières suivantes:

- Sur le registre d'enquête publique déposé à la mairie de VENTAVON ;

- Par correspondance destinée au commissaire enquêteur et envoyée à la mairie de VENTAVON-le village -05300 VENTAVON

- Par voie électronique, à l'adresse suivante : pref-isdnd-ventavon@hautes-alpes.gouv.fr

Les observations transmises par voie électronique seront consultables sur le site internet de la préfecture.

Ne seront prises en compte que les observations et propositions adressées pendant la durée de l'enquête.

Le commissaire enquêteur recevra les observations du public en mairie de VENTAVON :

- le vendredi 16 octobre 2020 de 9 h à 12 h
- le jeudi 22 octobre 2020 de 14 h à 17 h
- le mercredi 28 octobre 2020 de 14 h à 17 h
- le vendredi 6 novembre 2020 de 9 h à 12 h
- le lundi 16 novembre 2020 de 14 h à 17 h

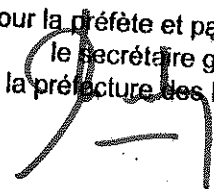
0505 982 5 8

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public pendant un an à compter de la clôture de l'enquête en mairie de VENTAVON, à la préfecture des Hautes-Alpes et sur le site internet de la préfecture à l'adresse suivante : www.hautes-alpes.gouv.fr.

Au terme de la procédure, la préfète des Hautes-Alpes statuera par arrêté sur l'instauration des servitudes d'utilité publique nécessaires au projet et sur la demande d'autorisation environnementale.

la préfète,

Pour la préfète et par délégation,
le secrétaire général
de la préfecture des Hautes-Alpes



Cédric VERLINE